





Préambule

Frédéric Abbadie

DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER

frederic.abbadie@arteliagroup.com

Ce fascicule a pour objet de donner une vision synthétique des comptes consolidés 2017 du Groupe Artelia.

il n'obéit à aucune règle de présentation normée.

Il ne saurait se substituer aux documents légaux et notamment à l'annexe aux comptes jointe au rapport de gestion.

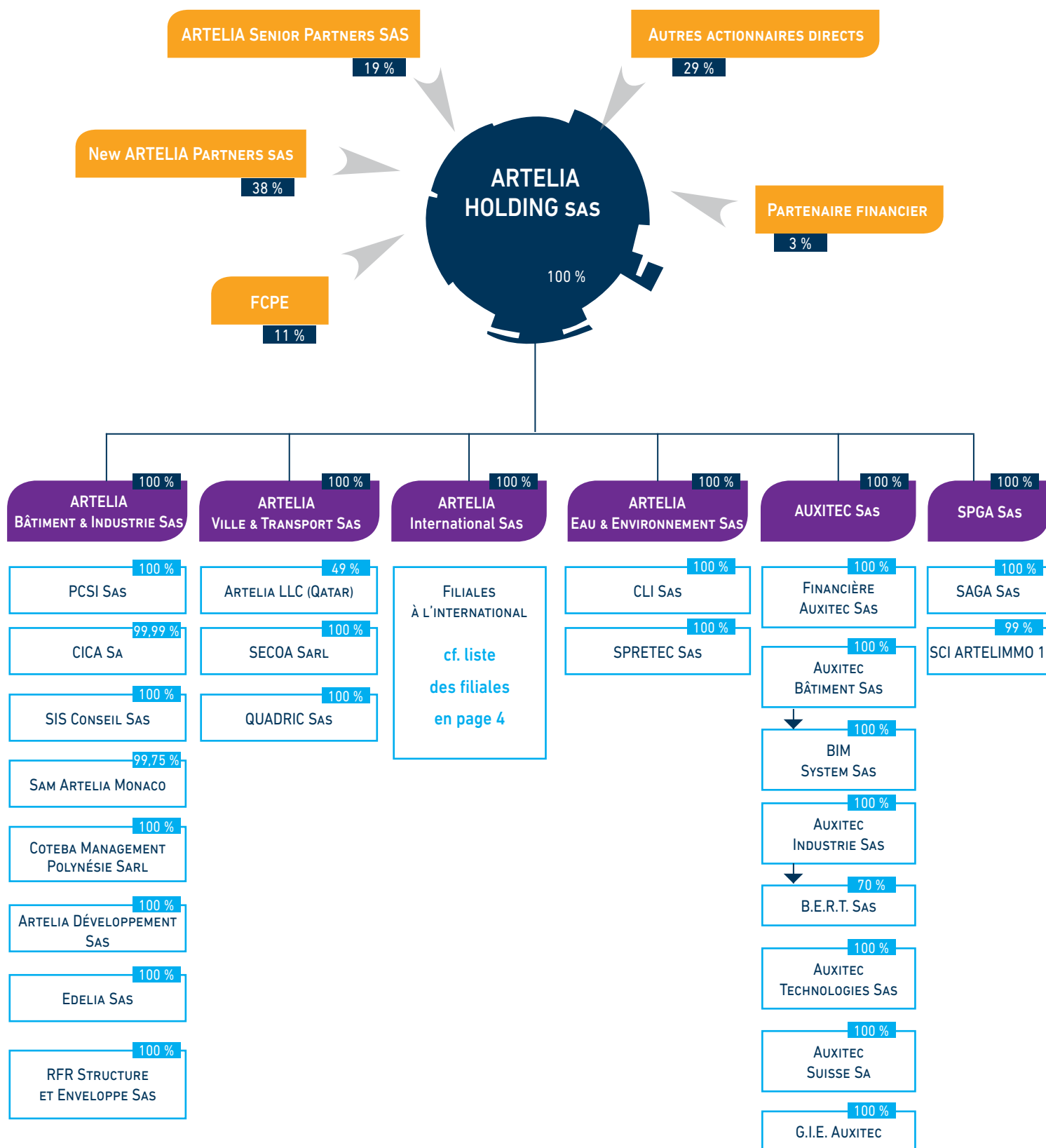
Nous avons le plaisir de vous informer que nos commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes du Groupe. La Direction Administrative et Financière se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Sommaire

Organigramme financier	1
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé - Flux de trésorerie	3
Filiales à l'international	4
Rapport des Commissaires aux Comptes	5

Organigramme financier

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Bilan consolidé

EXPRIMÉ EN EUROS - AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	2017		2016	
	Valeurs brutes	Amortissements provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	16 919 840	-13 707 717	3 212 123	2 572 553
Goodwill	105 530 483	-14 640 481	90 890 003	72 080 552
Immobilisations corporelles	68 012 165	-36 940 272	31 071 893	29 939 343
Immobilisations financières	3 479 400	-75 287	3 404 113	3 060 004
Titres mis en équivalence	128 574	-	128 574	82 619
ACTIF IMMOBILISÉ	194 070 462	-65 363 757	128 706 706	107 735 071
Stocks et en-cours	17 140	-	17 140	-
Avances et acomptes versés	507 286	-	507 286	421 969
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	258 746 481	-11 575 519	247 170 962	197 812 666
Autres créances ⁽²⁾	52 040 941	-223 496	51 817 444	43 940 471
Valeurs mobilières de placement	568 601	-	568 601	1 526
Disponibilités ⁽³⁾	78 447 414	-	78 447 414	56 562 516
Charges constatées d'avance	6 739 285	-	6 739 285	3 851 530
ACTIF CIRCULANT	397 067 148	-11 799 016	385 268 132	302 590 679
TOTAL ACTIF	591 137 610	-77 162 772	513 974 838	410 325 750

⁽¹⁾ dont créances détenues en tant qu'agent ou mandant

5 861 k€ 1 759 k€

⁽²⁾ dont autres créances détenues en tant qu'agent ou mandant

12 107 k€ 12 609 k€

⁽³⁾ dont trésorerie détenue pour compte de tiers

3 510 k€ 5 898 k€

PASSIF	2017	2016
Capital	76 582 539	76 582 539
Réserves	17 851 143	9 668 771
Réserves de conversion groupe	426 544	1 083 864
Résultat de l'exercice	8 069 194	10 227 181
CAPITAUX PROPRES	102 929 420	97 562 355
Intérêts et réserves hors groupe	1 337 901	1 952 042
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 571 910	47 569 366
Emprunts et dettes assimilées ⁽⁴⁾	70 674 367	40 510 870
Avances et acomptes reçus	7 603 004	1 496 734
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽⁵⁾	59 509 248	33 742 682
Autres dettes ⁽⁶⁾	142 162 298	119 774 077
Produits constatés d'avance	75 186 688	67 717 624
DETTES	355 135 606	263 241 987
TOTAL PASSIF	513 974 838	410 325 750

⁽⁴⁾ dont emprunts sur marchés en Partenariat Public-Privé

7 461 k€ 7 645 k€

⁽⁵⁾ dont dettes fournisseurs contractées en tant qu'agent ou de mandant

2 457 k€ 1 360 k€

⁽⁶⁾ dont dettes contractées en tant qu'agent ou mandant

19 021 k€ 18 906 k€

Compte de résultat consolidé

EXPRIMÉ EN EUROS - AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	484 741 111	438 708 542
Production immobilisée	12 159	1 406 374
Autres produits d'exploitation	3 644 908	4 430 365
Achats	-187 909 517	-172 837 103
Charges de personnel	-252 875 327	-227 339 914
Autres charges d'exploitation	-4 017 506	-4 072 477
Impôts et taxes	-13 142 973	-11 969 667
Reprises et dotations aux amortissements et provisions	-11 446 354	-10 653 953
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	19 006 501	17 672 168
Charges et produits financiers	-2 506 777	-2 432 240
RÉSULTAT COURANT	16 499 724	15 239 928
Charges et produits exceptionnels	-1 049 268	7 000 887
Impôts sociétés	-2 844 737	-7 979 129
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	12 605 718	14 261 685
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence	34 705	31 208
Amortissement des écarts d'acquisition	-4 851 299	-4 162 416
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	7 789 124	10 130 477
Intérêts minoritaires	280 070	96 704
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	8 069 194	10 227 181

En 2017, avec contribution du 4^{ème} trimestre d'Auxitec Sas et ses filiales.

Flux de trésorerie

EXPRIMÉ EN MILLIERS D'EUROS - AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
Résultat net des sociétés intégrées	8 069	10 227
Part revenant aux minoritaires	-280	-97
Elimination éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Elimination des amortissements et provisions	12 263	16 286
. Elimination de la variation des impôts différés	-1 106	875
. Elimination des plus ou moins values de cession	168	-7 212
. Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-35	-31
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	19 079	20 048
Variation du besoin en fonds de roulement	12 366	-8 443
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	31 445	11 605
Acquisitions d'immobilisations	-11 958	-10 188
Cessions d'immobilisations	12 535	41 981
Incidence des variations de périmètre	-31 810	820
Variation des dettes sur immobilisations	232	-869
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-31 001	31 744
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 044	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	22
Emissions d'emprunts	37 732	1 430
Remboursements d'emprunts	-10 143	-28 910
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	25 545	-27 458
Incidence de la variation des taux de change	-658	528
VARIATION DE TRÉSORERIE	25 331	16 419
Trésorerie d'ouverture hors trésorerie de mandants	49 614	33 195
Trésorerie de clôture hors trésorerie de mandants	74 695	49 614

Remarque : Le tableau des flux de trésorerie ne tient pas compte des flux gérés pour compte de tiers.

FILIALES à l'international

AU 31 DÉCEMBRE 2017

AFRIQUE

ALGÉRIE	Co.TE.BA EL DJAZAIR SARL	99 %
	SOGREAH ALGÉRIE EURL	100 %
CÔTE D'IVOIRE	ARTELIA CÔTE D'IVOIRE SASU	100 %
EGYPTE	SOGREAH MIDDLE EAST SA	88 %
MAROC	ARTELIA MAROC S.A.	99,83 %
MADAGASCAR	ARTELIA MADAGASCAR SRL U	100 %
RWANDA	SHER CONSULT LTD **	100 %

AMÉRIQUE

BRÉSIL ***	ARTELIA BRASIL ADMINISTRAÇÃO E CONSULTORIA PARA PROJETOS E OBRAS LIMITADA	100 %
	↓ 19,6 %	
	ARTELIA BRASIL DESENVOLVIMENTO E GERENCIAMENTO LTDA	80 %
CANADA	ARTELIA CANADA INC.	100 %
COLOMBIE	ARTELIA COLOMBIA SAS	100 %

ASIE | OCÉANIE

U.A.E.	SOGREAH GULF FZCO	70 %
OMAN	ARTELIA MUSCAT ENGINEERING CONSULTANCY LLC	65 %
CHINE	GUANGZHOU ARTELIA ENVIRONMENTAL PROTECTION CONSULTANCY CO.LTD	100 %
INDE	ARTELIA (INDIA) PRIVATE LIMITED	75 %
VIETNAM	ARTELIA VIETNAM COMPANY LIMITED	100 %
SINGAPOUR	ARTELIA SINGAPORE PTE. LTD	100 %
MYANMAR	↓ ARTELIA MYANMAR COMPANY LIMITED	99,996 %
CAMBODGE	↓ ARTELIA (CAMBODIA) Co.,LTD.	100 %
THAÏLANDE	ARTELIA CORNERSTONE LTD	60 %
PHILIPPINES	ARTELIA ASIANTECHNICON INC.	75 %
INDONÉSIE	PT ARTELIA ISOPLAN INDONESIA	67 %
LES ÎLES FIDJI	COTEBA (FIDJI) LIMITED	100 %

EUROPE

ALLEMAGNE	ARTELIA GMBH	100 %
AUTRICHE	ARTELIA AUSTRIA GMBH	100 %
BELGIQUE	ARTELIA BELGIUM S.A.	99,92 %
	SHER S.A.	100 %
	↓ JVL CONSULTING S.A. **	100 %
CHYPRE	ARTELIA CYPRUS LIMITED	51 %
DANEMARK	ARTELIA DENMARK AP S	100 %
ESPAGNE	ARTELIA SPAIN, S.L.U.	100 %
GRANDE-BRETAGNE	ARTELIA PROJECTS UK LIMITED	100 %
	↓ APPELYARDS LIMITED	100 %
GRÈCE	COTEBA HELLAS PROJECT MANAGEMENT SA	100 %
IRLANDE	ARTELIA IRELAND LIMITED	100 %
ITALIE	ARTELIA ITALIA S.P.A	99 %
PAYS-BAS	ARTELIA NEDERLAND B.V.	100 %
POLOGNE	ARTELIA SP. ZO.O. *	100 %
RÉP. TCHÈQUE	ARTELIA S.R.O. *	100 %
ROUMANIE	ARTELIA ROMANIA S.R.L	100 %
RUSSIE	OOO ARTELIA RUS	100 %
SUISSE	ARTELIA SUISSE S.A.	100 %
TURQUIE	ARTELIA MUHENDISLIK VE DANISMANLIK HIZMETLERI A.S.	100 %

* FILIALES DE ARTELIA AUSTRIA GMBH

** FILIALES DE SHER S.A

*** FILIALES CÉDÉES POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE

MAZARS GOURGUE
42 bis rue de la Tuilerie
38170 SEYSINNET PARISSET

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

ARTELIA HOLDING

Société par Actions Simplifiée

First Part-Dieu
2 avenue Lacassagne
69003 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société ARTELIA HOLDING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARTELIA HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au paragraphe "2.7 Changements de méthodes comptables" des notes aux comptes consolidés concernant la première application du règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 et le nouveau classement comptable des effets de change relatifs aux transactions commerciales effectuées dans une devise autres que l'euro.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 2.8.3 "Acquisition d'AUXITEC" et 2.8.4 "Test d'impairment par secteur" précisent les différentes conditions d'amortissement des goodwill pratiqués au sein du groupe ARTELIA ; par ailleurs, la note 2.8.14 "Tests de dépréciation" expose les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation de ces goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués. En outre, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour vérifier le caractère raisonnable des estimations sur lesquelles repose l'évaluation des goodwill et nous nous sommes assurés de la correcte mise en œuvre des modalités du test de dépréciation, telles qu'elles sont décrites en annexe.
- Comme indiqué dans la note 2.22 de l'annexe, les contrats à long terme sont comptabilisés à l'avancement selon les modalités décrites dans la note. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges et engagements sociaux, tel que décrit en notes 2.20, 6.9 et 6.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

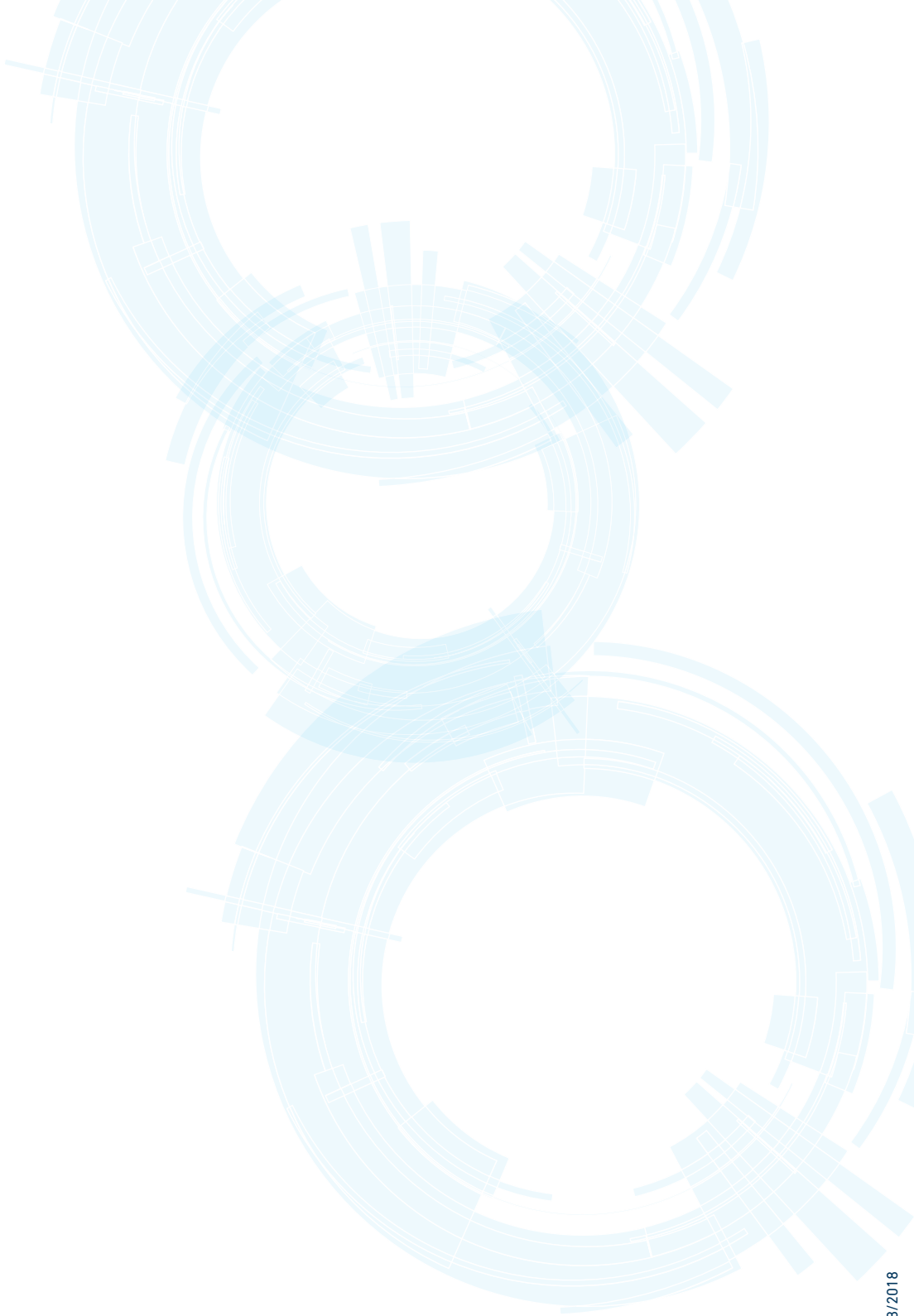
Seyssinet-Pariset et Lyon, le 15 juin 2018
Les commissaires aux comptes

MAZARS GOURGUE

DELOITTE & ASSOCIES

Christophe SUSZYLO

Nathalie LORENZO CASQUET



www.arteliagroup.com